

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Lachance

<https://www.cadre21.org/membres/0f68d36a8a7dfb38111b6889>

Date d'obtention : 2026-07-06 16:21:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une démarche en collaboration avec le service policier, une démarche composée d'étapes à suivre pour bien gérer une situation de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avoir une démarche claire à effectuer pour aider les élèves dans le processus tout en respectant les lois et le processus judiciaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Respecter les personnes impliquées, ne pas regarder les photos ou vidéos des élèves concernées par respect pour eux, limiter la propagation des photos ou vidéos qui circulent, assurer un sentiment de sécurité et de confiance.